

Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 – octobre 2017

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document de procédure <input type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 12 de septembre 2017
Titre	Modernisation du Formulaire modèle pour les demandes de retour et création d'un Formulaire modèle pour les demandes relatives au droit de visite déposées en application de la <i>Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants</i>	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour	No 6	
Mandat	- C&R No 1.1.14 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et la mise en œuvre de la Convention Protection des enfants de 1996 - C&R No 10 de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Protection des enfants de 1996 (Première partie)	
Objectif	-Recueillir les commentaires des États sur les Formulaires modèles élaborés par le Bureau Permanent. -Présenter pour approbation lors de la Septième réunion de la Commission spéciale un Formulaire modèle pour les demandes de retour et un Formulaire modèle pour les demandes relatives au droit de visite.	
Mesure(s) à prendre	Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour décision <input checked="" type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>	
Annexe(s)		
Document(s) connexe(s)	Sans objet	

A. Introduction

1. La Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 a rappelé aux États, conformément à une Recommandation adoptée lors de la Quatorzième session de la Conférence de La Haye au moment de l'adoption de la Convention¹, l'importance d'utiliser les Formulaires modèles de demande de retour². Il a ensuite été recommandé que « le Bureau Permanent, en consultation avec les États contractants, mette à jour le formulaire modèle de Requête en vue du retour »³.

2. La Sixième réunion de la Commission spéciale a, par la suite, exprimé la recommandation suivante :

« La Commission spéciale encourage le Bureau Permanent à poursuivre ses travaux (décrits dans le Doc. info. No 4) en vue de moderniser la formule modèle recommandée de Requête en vue du retour et créer un formulaire pouvant être complété électroniquement. La Commission spéciale demande également au Bureau Permanent de poursuivre ses travaux en vue de créer un formulaire modèle pour les demandes relatives au droit de visite. La Commission spéciale demande que les formulaires soient disponibles dans différentes langues sur le site Internet de la Conférence de La Haye. À cette fin, les États sont encouragés à transmettre des traductions au Bureau Permanent. »⁴

3. Tirant profit de l'expérience acquise au fil du temps, en particulier dans le cadre de l'élaboration de différents formulaires⁵, le Bureau Permanent a remanié la Formule modèle recommandée de Requête en vue du retour et préparé les Formulaires modèles pour les demandes de retour⁶ (ci-après, le « Formulaire de retour ») et pour les demandes relatives au droit de visite (ci-après, le « Formulaire relatif au droit de visite ») ci-joints⁷. En outre, le Bureau Permanent s'est inspiré de l'analyse de plus de 30 modèles recueillis sur les sites web des diverses Autorités centrales, joints au présent document à titre indicatif⁸.

4. La présente note vise à présenter les changements de fond qui ont été apportés au Formulaire de retour ainsi que le Formulaire relatif au droit de visite et de les soumettre à la Septième réunion de la Commission spéciale à des fins d'examen. Grâce à ce document, le Bureau Permanent entend également recueillir l'avis de la Commission spéciale sur des points

¹ *Actes et Documents de la Quatorzième session (1980)*, tome III, *Enlèvement d'enfants*, La Haye, SDU, 1982, p. 423.

² « Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et la mise en œuvre de la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (30 octobre – 9 novembre 2006) », C&R No 1.1.13, disponibles sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Enlèvement d'enfants » puis « Réunions de Commissions spéciales ».

³ *Ibid.*, C&R No 1.1.14.

⁴ Voir « Conclusions et Recommandations de la Première partie de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Protection des enfants de 1996 (du premier au 10 juin 2011) », C&R No 10, disponibles sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < www.hcch.net > (chemin indiqué à la note 2).

⁵ Sur ce point, il convient de garder à l'esprit que le Bureau Permanent s'est, dans une large mesure, inspiré de l'expérience du « Groupe de travail chargé des Formulaires » convoqué par suite de Recommandations de la Commission spéciale de novembre 2009 concernant la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et le Protocole de 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires lors de la Vingt-et-unième session de la Conférence de La Haye de droit international privé. Voir, en particulier, le « Rapport du Groupe de travail chargé des Formulaires », Doc. pré-l. No 2A de juillet 2009 à l'intention de la Commission spéciale de novembre 2009 concernant la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et Protocole de 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires (disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Recouvrement des aliments » puis « Documents préliminaires ».

⁶ Voir annexe 1 C.

⁷ Le « Formulaire modèle pour les demandes de retour » est présenté en annexe 1 A au présent document et le « Formulaire modèle pour les demandes relatives au droit de visite » en annexe 1 B. Le Bureau Permanent tient, à cet égard, à remercier Nicolas Sauvage, juriste et ancien collaborateur juridique au sein du Bureau Permanent pour son aide précieuse dans le cadre de l'élaboration de ces Formulaires modèles.

⁸ Voir annexe 2 du présent document.

précis quant à l'élaboration de Formulaires modèles. Ces points sont mis en avant dans l'avant dernière partie du présent document.

B. Observations générales

5. Le Bureau Permanent a pu apporter des changements de fond au Formulaire de retour et élaborer un nouveau Formulaire relatif au droit de visite. Le présent document n'entend pas reprendre les informations contenues dans le Document d'information No 4 de mai 2011⁹, mais vise plutôt à présenter brièvement les améliorations et les changements de fond apportés au Formulaire de retour.

6. En particulier, en vue de rendre ces nouveaux Formulaires facilement accessibles dans plusieurs langues, ils ont été élaborés dans l'optique de recourir « autant que possible à un système de "cases à cocher" et [de] ne [solliciter] que très peu de réponses ouvertes », conformément à la démarche suggérée par le Groupe de travail chargé des Formulaires en vertu de la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*¹⁰. C'est en gardant cette démarche à l'esprit que le Bureau Permanent a élaboré les deux Formulaires modèles ci-joints. Afin de faciliter la comparaison, l'actuelle Formule modèle recommandée de Requête en vue du retour est également présentée en annexe¹¹.

C. Mettre à disposition un formulaire pour les demandes relatives au droit de visite

7. Conformément à la recommandation de la Sixième réunion de la Commission spéciale, le Bureau Permanent a également travaillé à l'élaboration d'un Formulaire modèle relatif au droit de visite.

8. Il importe de préciser que ce Formulaire s'inspire largement du Formulaire de retour révisé afin d'assurer la cohérence entre les deux. Dès lors, la structure du Formulaire relatif au droit de visite et les informations qu'il contient sont en grande partie calquées sur le Formulaire de retour. Toutefois, eu égard aux objectifs distincts des deux formulaires, quelques ajustements ont été apportés au Formulaire relatif au droit de visite. Au lieu de présenter dans le détail le contenu de celui-ci, le présent document n'insistera que sur les points sur lesquels il se distingue du Formulaire de retour.

D. Changements de fond

1. Informations sur l'enfant

9. Le Formulaire de retour révisé comprend désormais des champs supplémentaires afin de recueillir des informations détaillées sur la description physique de l'enfant (par ex., sexe, taille, poids, etc.). Des informations relatives à d'éventuels problèmes de santé de l'enfant ont été ajoutées avec un renvoi à la « rubrique IX » du Formulaire de retour qui contient plus d'espace pour que le demandeur puisse donner plus de détails. Compte tenu de l'importance de ces informations, il relève de la bonne pratique de les inclure dès le début du Formulaire.

10. Cette rubrique a été reproduite, avec quelques adaptations mineures, dans le Formulaire relatif au droit de visite.

2. Informations sur les parents

⁹ « Révision du Formulaire modèle à utiliser pour les demandes déposées en application de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* », Doc. info. No 4 de mai 2011 à l'intention de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Protection des enfants de 1996, disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Enlèvement d'enfants », « Réunions de Commissions spéciales » puis « Sixième réunion de la Commission spéciale (Première partie, juin 2011 ; Deuxième partie, janvier 2012 »).

¹⁰ *Op. cit.*, note 5, para. 1.

¹¹ Voir annexe 1 C.

11. Le Formulaire de retour révisé comprend également des champs supplémentaires permettant au demandeur de fournir des informations plus détaillées sur les parents, comme les numéros de téléphone, les courriels ainsi que les langues parlées. Le Formulaire permet en outre au demandeur d'inclure plus d'informations sur la relation entre les parents, y compris la date et le lieu du divorce ou de la dissolution de l'union et si des procédures judiciaires sont en cours concernant l'enfant.

12. Cette rubrique a été reproduite dans le Formulaire relatif au droit de visite.

3. Informations sur le demandeur

13. Cette rubrique a été élargie afin de contenir le maximum d'informations possible de manière à permettre aux Autorités centrales de contacter le demandeur ou, son représentant¹², si nécessaire¹³. Dans le prolongement de certains des formulaires fournis sur les sites web des Autorités centrales¹⁴, des champs supplémentaires ont été ajoutés pour préciser les langues parlées par le demandeur.

14. Étant donné qu'il s'agit d'une condition fondamentale au déclenchement de l'application de la Convention, le Formulaire de retour révisé indique désormais que le demandeur doit effectivement exercer le droit de garde au moment du déplacement ou du non-retour, afin de remplir les exigences de la Convention¹⁵. Cette mise en garde a été ajoutée sous la « Rubrique II » du Formulaire de retour révisé.

15. Cette rubrique a également été reproduite dans le Formulaire relatif au droit de visite (sans toutefois la mise en garde concernant l'exercice effectif du droit de garde, cela n'étant pas pertinent dans le cadre d'une demande relative au droit de visite).

4. Personne avec qui et lieu où l'enfant est présumé se trouver

a. Informations sur la personne présumée avoir enlevé ou retenir l'enfant

16. Dans la continuité des bonnes pratiques suggérées dans le Document d'information No 4 de mai 2011¹⁶, le Formulaire de retour présente désormais des informations détaillées sur la personne présumée avoir enlevé ou retenir l'enfant, permettant ainsi aux Autorités centrales de rentrer en contact avec elle. Des informations portant sur la description physique de la personne sont désormais incluses pour aider les Autorités centrales à localiser la personne présumée avoir enlevé l'enfant.

b. Informations sur la personne avec laquelle l'enfant réside habituellement

17. Le Formulaire relatif au droit de visite comprend une rubrique consacrée exclusivement au recueil d'informations sur la personne avec laquelle l'enfant réside habituellement.

¹² Certaines Autorités centrales offrent, dans leur propre formulaire modèle, la possibilité de fournir ces informations. Voir, par ex., le Formulaire de retour du Japon, annexe 2.

¹³ *Op. cit.*, note 9, p. 9.

¹⁴ Voir, par ex., les Formulaires de la Chine (RAS de Hong Kong) (retour et droit de visite) et de la Suède, annexe 2.

¹⁵ *Op. cit.*, note 9, p. 9.

¹⁶ *Ibid.*, p. 10.

c. *Informations sur le lieu où se trouve l'enfant*

18. Le Formulaire de retour révisé ne mentionne plus l'« Adresse de l'enfant »¹⁷. Il sollicite désormais des informations supplémentaires quant à la « situation actuelle de l'enfant, l'endroit où et la personne avec laquelle il est présumé se trouver ». Ce changement de vocable vise à répondre aux préoccupations des demandeurs réticents à indiquer l'adresse de l'enfant après qu'il a été emmené ou retenu de peur que cette information ne serve à prouver que cette nouvelle adresse correspond à sa résidence habituelle¹⁸.

5. Motifs factuels et juridiques justifiant la demande

19. L'introduction de ces informations découle directement de l'article 8(c) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 en vertu duquel la demande « doit contenir [...] les motifs sur lesquels se base le demandeur pour réclamer le retour de l'enfant ».

20. Il ressort des formulaires recueillis que les options offertes aux demandeurs pour fournir ces informations varient d'une Autorité centrale à l'autre. Si certaines Autorités centrales ne prévoient qu'un champ libre¹⁹, d'autres ajoutent des indications sous forme de texte additionnel²⁰. D'autres encore choisissent de proposer un champ libre, avec des indications supplémentaires sous forme de cases à cocher²¹.

21. Cette rubrique du Formulaire de retour révisé (rubrique V) fournit désormais au demandeur des indications supplémentaires sous forme de texte et de cases à cocher. La rubrique a en outre été divisée en deux parties consacrées, respectivement, à la résidence habituelle de l'enfant et au droit de garde à son endroit. L'objectif de cette division est de faciliter le recueil des informations pertinentes pour les Autorités centrales et pour les autorités qui ont à établir le caractère illicite du déplacement ou du non-retour de l'enfant.

22. Cette rubrique a été adaptée au Formulaire relatif au droit de visite. Dans ce Formulaire, le demandeur doit indiquer si l'objet de sa demande vise à organiser ou à garantir un droit de visite concernant l'enfant. Cette possibilité s'inspire de l'article 21 de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, en vertu duquel : « [u]ne demande visant *l'organisation* ou *la protection* de l'exercice effectif d'un droit de visite peut être adressée à l'Autorité centrale [...] » (non souligné dans l'original). Le fait que le droit de garde ait ou non déjà été établi au moment de la demande déterminera si celle-ci porte sur son organisation ou sa protection²².

23. Les informations concernant la résidence habituelle de l'enfant n'ont pas été incluses en ce qu'elles ne constituent pas un élément décisif dans le cadre des demandes de droit de visite déposées en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980.

¹⁷ Voir annexe 1 C, sous le point 4.2.

¹⁸ *Op. cit.*, note 9, p. 10.

¹⁹ Voir, par ex., les Formulaires de l'Allemagne (retour), de l'Australie (retour et droit de visite), du Brésil, de la Croatie (retour et droit de visite), de Chypre (retour et droit de visite), de Monaco (retour et droit de visite), de la Norvège et de la Slovaquie (retour), annexe 2.

²⁰ Voir, par ex., les Formulaires de l'Autriche (retour et droit de visite), de la Belgique (retour et droit de visite), de l'Irlande, du Japon (retour et droit de visite) et de la Suisse (retour et droit de visite), annexe 2.

²¹ Voir, par ex., les Formulaires de l'Argentine (retour et droit de visite), des États-Unis et de l'Uruguay (droit de visite), annexe 2.

²² Voir, E. Pérez-Vera, « Rapport explicatif sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 », in *Actes et documents de la Quatorzième session (1980)*, tome III, *Enlèvement d'enfants*, La Haye, SDU, 1982, para. 126.

6. Retour de l'enfant

a. Garantir le retour volontaire de l'enfant et favoriser la résolution amiable du différend

24. Compte tenu de l'importance d'assurer le retour volontaire de l'enfant ou la résolution amiable du différend²³, le Formulaire de retour révisé comprend dorénavant une nouvelle « rubrique VII » ; celle-ci permet au demandeur d'indiquer s'il serait prêt à consentir au retour volontaire de l'enfant ou à tenter de résoudre le différend à l'amiable.

25. Cette rubrique a été reproduite dans le Formulaire relatif au droit de visite (« rubrique VII »), sans toutefois aucune mention du « retour volontaire de l'enfant », étant donné que cela ne revêt aucun intérêt dans les affaires de droit de visite.

b. Modalités proposées en vue du retour de l'enfant

26. Le Formulaire de retour révisé dispose d'une nouvelle « rubrique VIII » consacrée aux modalités proposées pour le retour de l'enfant. Tout en prévoyant des champs libres dans lesquels les demandeurs peuvent s'étendre sur les détails des modalités de retour de l'enfant, cette rubrique offre également des indications sous forme de cases à cocher, permettant ainsi au demandeur de choisir parmi des modalités préétablies qui sont « souvent » utilisées dans le cadre du retour volontaire de l'enfant.

27. Cette rubrique est reproduite dans le Formulaire relatif au droit de visite mais sans cases à cocher (rubrique VIII). Considérant que les modalités d'exercice du droit de visite sont souvent établies « sur mesure » et en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, il n'est tout simplement pas possible de résumer le champ des modalités envisageables sous un tel format. Le choix a donc été fait de conserver un champ ouvert pour cette rubrique dans le Formulaire relatif au droit de visite.

7. Procédures en cours

28. Cette rubrique du Formulaire a également fait l'objet de modifications afin de décrire les informations requises de la part des demandeurs. Par suite de propositions présentées dans le Document d'information No 4 de mai 2011, cette rubrique s'inspire (sans s'inscrire dans le même niveau de détails) des informations recueillies dans l'« écran Garde de l'enfant » d'iChild²⁴.

29. Une nouvelle sous-section prévoit la possibilité de recueillir des informations sur d'éventuelles poursuites pénales en cours contre la personne présumée avoir emmené ou retenu illicitement l'enfant.

30. À l'exception de la sous-section consacrée aux poursuites pénales en cours, qui n'est en principe pas pertinente dans ces cas-là, cette rubrique a été reproduite dans le Formulaire relatif au droit de visite.

²³ *Op. cit.*, note 9, p. 13.

²⁴ *Ibid.* « iChild » est le système électronique de gestion de dossiers dans le cadre de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Il permet aux responsables de dossiers de consigner, de sauvegarder et de rechercher des informations détaillées concernant une affaire d'enlèvement ou de droit de visite directement sur le système en utilisant des champs prédéfinis. Il leur permet également de communiquer entre eux au sein d'une même Autorité centrale eu égard à un cas en particulier, au moyen d'une messagerie électronique incorporée dans le système, ce qui leur permet de suivre les affaires. Pour plus d'informations sur l'historique de ce projet, veuillez consulter le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Enlèvement d'enfants », puis « iChild : système électronique de gestion de dossiers pour la Convention Enlèvement d'enfants ».

8. Autres informations pertinentes

31. Si la rubrique « Autres remarques » de la Formule modèle recommandée de Requête en vue du retour ne contient qu'un champ libre, cette même rubrique du Formulaire de retour révisé a été adaptée dans l'optique de fournir au demandeur des indications quant aux informations supplémentaires susceptibles de s'avérer pertinentes dans le cadre de sa demande de retour. Cette rubrique intitulée « Autres informations pertinentes » comprend désormais une série de questions qui visent à recueillir toute information manquante. La dernière question de cette rubrique est une question ouverte dans laquelle le demandeur est invité à fournir toute information qu'il n'aurait pas eu l'occasion de présenter jusqu'alors.

32. Ces questions ont été rédigées de manière qu'elles appellent un simple « oui » ou « non ». L'on donne néanmoins la possibilité au demandeur d'étoffer sa réponse et de fournir des détails supplémentaires (sur une feuille distincte, s'il n'a pas assez d'espace à cet effet).

33. Dans le Formulaire relatif au droit de visite, la rubrique « Autres informations pertinentes » (rubrique IX) se compose uniquement d'un champ libre.

E. Domaines nécessitant une attention particulière

1. Une demande unique pour plusieurs enfants ?

34. Le Document d'information No 4 de mai 2011 s'est déjà penché sur la question de savoir si les Formulaires de retour et relatif au droit de visite devraient offrir la possibilité de donner des informations sur tous les frères et sœurs concernés par la demande²⁵.

35. D'un côté, il semble que la possibilité de présenter une demande conjointe (que ce soit en matière de retour ou de droit de visite) pour tous les enfants concernés faciliterait certainement la tâche des demandeurs pour ce qui est de remplir le Formulaire, sachant qu'il ne serait pas nécessaire de répéter les mêmes informations requises pour chacun des enfants (notamment, concernant les circonstances de l'enlèvement, les informations relatives aux parents et à la personne avec laquelle sont présumés se trouver les enfants, etc.). En outre, du point de vue des Autorités centrales, certains arguments apparaissent favorables au recours à une demande conjointe pour tous les enfants concernés par celle-ci²⁶.

36. L'on peut, d'un autre côté, rétorquer que le dépôt d'une demande par enfant a le mérite de la clarté. À titre d'exemple, lorsque l'un des enfants souffre d'une maladie grave, cette information pourrait passer inaperçue dans le flot d'informations concernant ses frères et sœurs contenues dans une même demande ; il y a, en outre, risque de confusion puisque l'enfant souffrant de la maladie pourrait ne pas être clairement identifié par la demande. De plus, le dépôt d'une demande par enfant peut parfois s'avérer approprié dans les cas où (aussi rares soient-ils) la décision sera différente pour chaque enfant.

37. Ces deux démarches présentent chacune leurs avantages et aucune tendance claire ne ressort des Formulaires fournis par les Autorités centrales et desquels le Bureau Permanent s'est inspiré pour rédiger le présent document²⁷. Le Bureau Permanent souhaite donc connaître l'avis de la Commission spéciale en la matière de manière à statuer sur la possibilité de

²⁵ *Op. cit.*, note 9, p. 6.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ 16 États prévoient la possibilité de présenter une demande conjointe de retour ou relative au droit de visite pour plusieurs enfants ; voir, par ex., les Formulaires de l'Argentine (retour et droit de visite), du Brésil, du Danemark, d'El Salvador, des États-Unis, de l'Irlande et de la Norvège à l'annexe 2. En revanche, 15 États n'offrent pas cette possibilité et les demandeurs sont tenus de présenter une demande de retour ou relative au droit de visite par enfant ; voir, par ex., les Formulaires de l'Allemagne (retour et droit de visite), de l'Australie (retour et droit de visite), de l'Autriche (retour et droit de visite), de la Belgique (retour et droit de visite), de Chypre (retour et droit de visite), de l'Islande (retour et droit de visite), de l'Italie (retour et droit de visite) et de Monaco (retour et droit de visite) à l'annexe 2. Il convient de préciser que l'Autorité centrale française n'applique pas la même démarche en matière de Formulaire relatif au droit de visite et de Formulaire de retour. Si le Formulaire de demande de retour français prévoit la possibilité d'inclure les informations concernant jusqu'à quatre enfants, le Formulaire français relatif au droit de visite est individuel.

soumettre un Formulaire unique de retour ou relatif au droit de visite concernant tous les enfants ou si les demandeurs doivent présenter une demande par enfant.

2. Remplir le Formulaire de manière électronique

38. Il convient de s'intéresser à la possibilité de remplir les Formulaires de retour et relatif au droit de visite en ligne. Si la possibilité de créer des formulaires susceptibles d'être transmis électroniquement n'a pas été recommandée par le Bureau Permanent dans le Document d'information No 4 de mai 2011²⁸, il semblerait qu'à la lumière de l'expérience acquise depuis par le Bureau Permanent en matière d'élaboration de formulaires en ligne, la question pourrait être réexaminée.

39. À titre subsidiaire, il serait judicieux d'élaborer des formulaires contenant des champs actifs, de manière que les demandeurs pourraient, s'ils le souhaitent, remplir le formulaire sur ordinateur, puis l'imprimer et le transmettre en version papier²⁹.

3. Un Formulaire multilingue

40. Enfin, il convient d'examiner la possibilité de mettre à disposition des Formulaires multilingues.

41. Dans la lignée de ce qui se pratique dans certaines Autorités centrales³⁰, l'une des options serait de proposer plusieurs langues dans les Formulaires de retour et relatif au droit de visite. Il a néanmoins été fait valoir que cela pourrait rendre les Formulaires difficiles à lire et à remplir³¹.

42. Une autre solution envisageable serait d'élaborer des formulaires électroniques recueillant les informations au moyen de cases à cocher, ce qui permettrait au demandeur, dans une large mesure, de remplir un formulaire dans une langue donnée, en se fondant sur une autre version linguistique dudit formulaire³². Les présents Formulaires modèles, tels qu'élaborés en recourant au maximum aux cases à cocher et au minimum à des champs libres, permettraient sûrement ceci.

F. Conclusion

43. Le Bureau Permanent tient à soumettre à l'attention de la Commission spéciale, les Formulaires modèles ci-joints pour les demandes de retour (annexe 1 A) et pour les demandes relatives au droit de visite (annexe 1 B). Le Bureau Permanent invite la Commission spéciale à les approuver et à adopter des Conclusions et Recommandations afin d'encourager les Autorités centrales à les utiliser, que ce soit en les diffusant directement sur leurs sites web ou en révisant leurs propres Formulaires de retour et relatif au droit de visite actuels en prenant en compte les améliorations mises en exergue dans ce document.

44. Dans l'éventualité où la Commission spéciale en viendrait à conclure que des améliorations supplémentaires sont nécessaires quant aux Formulaires présentés en annexes, le Bureau Permanent l'inviterait à lui fournir de plus amples commentaires sur ce point. Le Bureau Permanent serait particulièrement reconnaissant à la Commission spéciale d'exprimer son point de vue sur les questions précises soulevées ci-dessus, sous le point « E. Domaines nécessitant une attention particulière ».

²⁸ *Op. cit.*, note 9, p. 15.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Voir, par ex., les Formulaires du Brésil, de la Croatie (retour et droit de visite) et de la Suisse (retour et droit de visite) à l'annexe 2.

³¹ *Op. cit.*, note 9, p. 15.

³² *Ibid.*

A N N E X E S

**Proposition de Formulaire modèle recommandé pour les demandes de retour
dépôtées en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980**

DEMANDE DE RETOUR DE L'ENFANT
La Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants
Demande d'assistance en vue de garantir le retour de l'enfant au lieu de sa résidence habituelle conformément à l'article 8 de la Convention

Concernant l'enfant : _____

qui aura 16 ans le (jj/mm/aaaa) : _____

 L'enfant concerné a-t-il des frères et sœurs visés par une demande de retour ? Oui Non

Dans l'affirmative, merci de bien vouloir indiquer leurs noms : _____

AUTORITÉ CENTRALE REQUÉRANTE : _____

AUTORITÉ CENTRALE REQUISE : _____

RUBRIQUE I – IDENTITÉ DE L'ENFANT ET DE SES PARENTS
(1) ENFANT
1.1 Informations relatives à l'identité de l'enfant :

Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes	
Sexe (homme / femme)	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Langue(s)	
Adresse de la résidence habituelle immédiatement avant le déménagement ou le non-retour	

1.2 Description physique de l'enfant :

Taille	
Poids	
Couleur des yeux	
Couleur des cheveux	
Traits supplémentaires (par ex. cicatrices, tâches de naissance)	
Problèmes de santé (si nécessaire, veuillez donner plus de précisions à la rubrique IX)	
Des photos de l'enfant sont-elles jointes à la demande ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

(2) PARENT(S)**2.1 Parent un**

Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes	
Relation avec l'enfant	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Emploi, nom et adresse de l'employeur (le cas échéant)	
Adresse actuelle	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Numéro(s) de fax	
Courriel(s)	
Langue(s)	

2.2 Parent deux

Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes	
Relation avec l'enfant	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Emploi, nom et adresse de l'employeur (le cas échéant)	
Adresse actuelle	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Numéro(s) de fax	
Courriel(s)	
Langue(s)	

2.3 Mariage / Union des parents (le cas échéant)

Type d'union :	Mariage <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Date et lieu de mariage / de l'union	à :
Date et lieu du divorce / de la dissolution de l'union (le cas échéant)	à :
Des procédures de divorce ou autres concernant l'enfant sont-elles en cours (par ex. médiation) ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si la réponse est OUI, veuillez préciser à la rubrique VI

**RUBRIQUE II – PERSONNE OU INSTITUTION REQUÉRANTE (« DEMANDEUR »)
(OUI EXERÇAIT EFFECTIVEMENT LE DROIT DE GARDE AVANT LE DÉPLACEMENT OU
LE NON-RETOUR ILLICITE)**

<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser) _____	
Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes de la personne OU nom de l'institution requérante	
Nom et coordonnées de l'avocat (le cas échéant)	

SI LE DEMANDEUR EST UN PARENT MENTIONNÉ À LA RUBRIQUE I, VEUILLEZ PASSER DIRECTEMENT À LA RUBRIQUE III

Date et lieu de naissance (jj/mm/aaaa)	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Adresse (dans le cas d'une institution, veuillez fournir le nom de la personne à contacter)	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Numéro(s) de fax	
Courriel(s)	
Langue(s)	

RUBRIQUE III – DATE, LIEU ET CIRCONSTANCES DU DÉPLACEMENT OU DU NON-RETOUR ILLICITE

--

RUBRIQUE IV – PERSONNE AVEC QUI ET LIEU OÙ L'ENFANT EST PRÉSUMÉ SE TROUVER**(1) Informations concernant la personne avec laquelle l'enfant est présumé se trouver**

<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser) _____	
Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes de la personne OU nom de l'institution requérante	
Description physique (poids, taille, couleur de cheveux, couleur des yeux, etc.). Merci de bien vouloir joindre une photo, le cas échéant.	
SI LE DEMANDEUR EST UN PARENT MENTIONNÉ DANS LA RUBRIQUE I, VEUILLEZ ALLER DIRECTEMENT AU (2)	
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Courriel(s)	
Emploi, nom et adresse de l'employeur (le cas échéant)	
Langue(s)	

(2) Toute autre information sur la situation actuelle de l'enfant, le lieu où et la personne avec qui il est présumé se trouver

--

(3) Autre(s) personne(s) susceptible(s) (le cas échéant) de fournir des informations supplémentaires concernant la situation actuelle de l'enfant et le lieu où il se trouve

--

Êtes-vous opposé à ce que les autorités entrent en contact avec une/de telle(s) personne(s) afin d'obtenir des informations supplémentaires?

RUBRIQUE V – MOTIFS FACTUELS ET JURIDIQUES JUSTIFIANT LA DEMANDE

Veillez fournir les motifs factuels et juridiques qui justifient votre demande :

Résidence habituelle de l'enfant

Merci de bien vouloir fournir des détails concernant la résidence habituelle de l'enfant (par ex., l'enfant est-il scolarisé dans l'État requérant ? Des membres de la famille proche de l'enfant résident-ils dans l'État requérant ?)

Droit de garde

L'attribution du droit de garde au demandeur :

- est de plein droit (*cela s'applique aux cas dans lesquels il n'y eu aucune décision de justice ni aucun accord, mais pour lesquels la loi est susceptible d'octroyer le droit de garde à la personne appropriée*)
- découle d'un accord entre les parties (*c.-à-d. tout accord portant sur la garde conclu entre les parties et en vigueur selon la loi applicable de l'État de résidence habituelle de l'enfant*)
- découle d'une décision de justice (*c.-à-d. une décision de justice qui statue clairement sur le droit de garde*)

Veillez indiquer quelle(s) personne(s) ou institution(s) est/sont titulaire(s) du droit de garde qui « comprend le droit portant sur les soins de la personne de l'enfant, et en particulier celui de décider de son lieu de résidence » (art. 5 de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980) :

- « parent un » titulaire du droit de garde*
- « parent deux » titulaire du droit de garde**
- garde conjointe / partagée
- droit de visite accordé au « parent un »*, y compris le droit de s'opposer au déplacement ou au déménagement de l'enfant à l'étranger
- droit de visite accordé au « parent deux »***, y compris le droit de s'opposer au déplacement ou au déménagement de l'enfant à l'étranger
- autre personne titulaire du droit de garde (par ex., institution). Veuillez préciser :

* Veuillez noter que cette terminologie renvoie à la personne mentionnée au point 2.1 de la rubrique I du Formulaire

** Veuillez noter que cette terminologie renvoie à la personne mentionnée au point 2.2 de la rubrique I du Formulaire

<p>Existait-il, <u>avant</u> le déplacement ou le non-retour illicite, une décision judiciaire ou administrative ou un accord juridique portant sur le droit de garde ?</p> <p>Dans l'affirmative, merci de bien vouloir fournir une copie de l'accord ou de la décision juridique le plus récent et les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de la décision ou de l'accord - Nom du tribunal ou de l'autorité 	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
--	--

RUBRIQUE VI – DÉTAILS DES PROCÉDURES EN COURS CONCERNANT L'ENFANT

<p>Procédures civiles en cours dans l'État requérant</p>	<p>Nom du tribunal :</p>	<p>Date de l'audience : jj/mm/aaaa</p>	<p>Affaire No</p>
	<p><i>Veillez préciser :</i></p>		
<p>Procédures civiles en cours dans l'État requis</p>	<p>Nom du tribunal :</p>	<p>Date de l'audience : jj/mm/aaaa</p>	<p>Affaire No</p>
	<p><i>Veillez préciser :</i></p>		
<p>Procédures pénales</p>	<p>Des poursuites pénales ont-elles été engagées contre la personne soupçonnée d'avoir emmené l'enfant ou de le retenir illicitement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Dans l'affirmative, veuillez préciser :</i></p>		

RUBRIQUE VII – RETOUR VOLONTAIRE / RÈGLEMENT AMIABLE DU DIFFÉREND

<p>Veillez indiquer si vous êtes, en principe, favorable à l'éventuelle résolution amiable du différend (par ex., au moyen d'une conciliation ou d'une médiation). Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous des réserves sur ce point ou des motifs justifiant un tel refus ?</p>

RUBRIQUE VIII – MODALITÉS PROPOSÉES POUR LE RETOUR DE L'ENFANT

Modalités proposées pour le retour de l'enfant	<input type="checkbox"/> le demandeur accompagne personnellement l'enfant <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser) :
Le demandeur est-il prêt à prendre à sa charge le billet d'avion / les frais de voyage de : (i) l'enfant ; (ii) la personne qui l'a emmené ou retenu, pour qu'elle rentre dans l'État de résidence habituelle ?	(i) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : (ii) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

RUBRIQUE IX – AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

(a) L'enfant souffre-t-il d'une quelconque maladie ou d'un handicap ? Dans l'affirmative, merci de donner des précisions sur une feuille distincte.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(b) L'enfant a-t-il, par le passé, été victime de la personne avec laquelle il est présumé se trouver ? Dans l'affirmative, merci de donner des précisions sur une feuille distincte.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(c) La personne avec laquelle l'enfant est présumé se trouver est-elle susceptible de fuir avec celui-ci après avoir pris connaissance de la demande de retour déposée en vertu de la Convention de La Haye ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(d) La personne avec laquelle l'enfant est présumé se trouver a-t-elle des antécédents psychiatriques ou des troubles de la personnalité ? Dans l'affirmative, veuillez donner, sur une feuille distincte, des informations supplémentaires sur son état de santé et, le cas échéant, sur tout traitement suivi (si vous en avez connaissance).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(e) La personne avec laquelle l'enfant est présumé se trouver est-elle susceptible de consentir au retour volontaire de l'enfant (à savoir, au moyen de négociations, de la médiation, etc.) sans que l'on recoure à une procédure judiciaire ? Dans l'affirmative, veuillez en indiquer les raisons sur une feuille distincte.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(f) Merci de bien vouloir présenter, sur une feuille distincte, toute information supplémentaire susceptible d'être utile aux Autorités centrales.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

RUBRIQUE X – LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

Veillez indiquer, en cochant les cases appropriées, les pièces justificatives jointes au formulaire :

Concernant l'enfant

- photos récentes de l'enfant
- copie de la/des décision(s) de justice (ou accord(s)) portant sur la garde ou le droit de visite le concernant
- copie de l'acte de naissance
- copie du/des document(s) d'identité ou de voyage de l'enfant
- copie de la décision judiciaire ou administrative ou de l'accord le plus récent portant sur le droit de garde
- copie des ordonnances en cas de traitement médical
- preuves de la résidence habituelle de l'enfant (certificats de scolarité, médicaux etc.)
- lettre ou Formulaire de consentement au voyage (le cas échéant)
- annulation de la lettre ou Formulaire de consentement au voyage (le cas échéant)

Concernant le demandeur

- copie du/des document(s) d'identité du demandeur
- formulaire de demande d'aide juridictionnelle (le cas échéant)
- procuration (le cas échéant)

Concernant les parents

- copie de l'acte de mariage ou du partenariat enregistré des parents de l'enfant (le cas échéant)
- copie du jugement de divorce ou de l'acte officiel marquant la dissolution du partenariat enregistré (le cas échéant)

Concernant la personne présumée avoir emmené l'enfant de manière illicite ou toute(s) autre(s) personne(s) avec la(les)quelle(s) l'enfant est présumé se trouver

- photos récentes de la personne soupçonnée d'avoir enlevé l'enfant
- copie du/des document(s) d'identité et de voyage de la personne soupçonnée d'avoir enlevé l'enfant
- photos récentes de la personne avec laquelle on pense que se trouve l'enfant

Autres (veuillez préciser)

-

RUBRIQUE XI – AUTORISATION ET SIGNATURE

Je confirme que les informations susmentionnées sont, à ma connaissance, exactes.

J'autorise par la présente [l'Autorité centrale de _____ et]* l'Autorité centrale de [nom de l'État requis] désignées en vertu de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*, à agir en mon nom dans le cadre de ma demande déposée aux fins du retour de l'enfant _____

(Signature du demandeur)

Nom :

Date :

Numéro du document d'identité / type de passeport et numéro :

Signé pour et au nom de

L'Autorité centrale de

Date :

* *Applicable lorsque l'on sollicite également l'assistance d'une Autorité centrale autre que celle de l'État requis.*

Proposition de Formulaire modèle recommandé pour les demandes relatives au droit de visite déposées en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980



DEMANDE RELATIVE AU DROIT DE VISITE

La Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants

Demande d'assistance en vue d'organiser ou de garantir un droit de visite à l'endroit de l'enfant conformément à l'article 21 de la Convention

Concernant l'enfant : _____

qui aura 16 ans le (jj/mm/aaaa) : _____/_____/_____

L'enfant concerné a-t-il des frères et sœurs visés par une demande relative au droit de visite ? Oui Non

Dans l'affirmative, merci de bien vouloir indiquer leurs noms : _____

AUTORITÉ CENTRALE REQUÉRANTE : _____

AUTORITÉ CENTRALE REQUISE : _____

RUBRIQUE I – IDENTITÉ DE L'ENFANT ET DE SES PARENTS

(1) ENFANT

1.1 Informations relatives à l'identité de l'enfant

Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes	
Sexe (homme / femme)	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	

Langue(s)	
-----------	--

1.2 Description physique de l'enfant

Taille	
Poids	
Couleur des yeux	
Couleur des cheveux	
Traits supplémentaires (par ex. cicatrices, tâches de naissance)	
Problèmes de santé (si nécessaire, veuillez donner plus de précisions sur une feuille distincte)	
Des photos de l'enfant sont-elles jointes à la demande ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

(2) PARENTS

2.1 Parent un

Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes	
Relation avec l'enfant	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Emploi, nom et adresse de l'employeur (le cas échéant)	
Adresse actuelle	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Numéro(s) de fax	
Courriel(s)	
Langue(s)	

2.2 Parent deux

Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes	
Relation avec l'enfant	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Emploi, nom et adresse de l'employeur (le cas échéant)	
Adresse actuelle	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Numéro(s) de fax	
Courriel(s)	
Langue(s)	

2.3 Mariage / Union des parents (le cas échéant)

Type d'union :	Mariage <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Date et lieu de mariage / de l'union	à :
Date et lieu du divorce / de la dissolution de l'union (le cas échéant)	à :
Des procédures de divorce ou autres concernant l'enfant sont-elles en cours ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si la réponse est OUI, veuillez préciser à la rubrique VI

RUBRIQUE II – PERSONNE OU INSTITUTION REQUÉRANTE (« DEMANDEUR »)

<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser) _____	
Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes de la personne OU nom de l'institution requérante	
Nom et coordonnées de l'avocat (le cas échéant)	

SI LE DEMANDEUR EST UN PARENT MENTIONNÉ À LA RUBRIQUE I, VEUILLEZ PASSER DIRECTEMENT À LA RUBRIQUE III	
Date et lieu de naissance (jj/mm/aaaa)	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Adresse (dans le cas d'une institution, veuillez fournir le nom de la personne à contacter)	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Numéro(s) de fax	
Courriel(s)	
Langue(s)	

RUBRIQUE III – PERSONNE AVEC QUI L'ENFANT RÉSIDE HABITUELLEMENT ET LIEU OÙ L'ENFANT SE TROUVE

(1) Personne avec qui l'enfant réside habituellement

<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre (veuillez préciser) _____	
Nom de famille, prénom(s) et pseudonymes de la personne OU nom de l'institution requérante	
SI LE DEMANDEUR EST UN PARENT MENTIONNÉ DANS LA RUBRIQUE I, VEUILLEZ ALLER DIRECTEMENT AU (2)	
Date et lieu de naissance (jj/mm/aaaa)	
Nationalité(s)	
Document(s) d'identité et de voyage et numéro (le cas échéant)	
Adresse (dans le cas d'une institution, veuillez fournir le nom de la personne à contacter)	
Numéro(s) de téléphone	Fixe : Bureau : Mobile :
Numéro(s) de fax	
Courriel(s)	
Langue(s)	

- (2) **Toute autre information sur la situation actuelle de l'enfant, le lieu où et la personne avec qui on présume qu'il se trouve**

- (3) **Autre(s) personne(s) susceptible(s) (le cas échéant) de fournir des informations supplémentaires concernant la situation actuelle de l'enfant et le lieu où il se trouve**

Êtes-vous opposé à ce que les autorités entrent en contact avec une/de telle(s) personne(s) afin d'obtenir des informations supplémentaires ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

RUBRIQUE IV – DATE, LIEU ET CIRCONSTANCES DU REFUS DU DROIT DE VISITE

RUBRIQUE V – OBJET DE LA DEMANDE

Veillez cocher la/les case(s) appropriée(s) et compléter en tant que de besoin :

La demande vise à **organiser le droit de visite*** en faveur du demandeur (*c.-à-d., lorsque le demandeur ne dispose pas d'un tel droit de visite, que ce soit de plein droit, en vertu d'un accord entre les parties ou d'une décision de justice*)

Veillez indiquer quelle(s) personne(s) ou institution(s) est/sont titulaire(s) du droit de garde qui « comprend le droit portant sur les soins de la personne de l'enfant, et en particulier celui de décider de son lieu de résidence » (art. 5 de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980) :

- « parent un » titulaire du droit de garde **
- « parent deux » titulaire du droit de garde ***
- garde conjointe / partagée
- droit de visite accordé au « parent un »** y compris le droit de s'opposer au déplacement ou au déménagement de l'enfant à l'étranger
- droit de visite accordé au « parent deux »*** y compris le droit de s'opposer au déplacement ou au déménagement de l'enfant à l'étranger
- autre personne titulaire du droit de garde (par ex., institution). Veuillez préciser :

* Veuillez noter qu'en vertu de l'article 5 de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, tout droit de visite « comprend le droit d'emmener l'enfant pour une période limitée dans un lieu autre que celui de sa résidence habituelle ».

** Veuillez noter que cette terminologie renvoie à la personne mentionnée au point 2.1 de la rubrique I du Formulaire.

*** Veuillez noter que cette terminologie renvoie à la personne mentionnée au point 2.2 de la rubrique I du Formulaire.

La demande vise à **garantir un droit de visite existant*** en faveur du demandeur.

1) **L'attribution du droit de visite au demandeur** (*veuillez préciser la nature du droit de visite du demandeur*) :

- est de plein droit (*cela s'applique aux cas dans lesquels il n'y a eu aucune décision de justice ni aucun accord, mais pour lesquels la loi est susceptible d'octroyer le droit de visite au demandeur*)
- découle d'un accord entre les parties (*c.-à-d. tout accord en matière de droit de visite conclu entre les parties et en vigueur selon la loi applicable de l'État de résidence habituelle de l'enfant*)
- découle d'une décision de justice (*c.-à-d. une décision de justice qui statue clairement sur le droit de visite*)

2) **Veillez indiquer quelle(s) personne(s) ou institution(s) est/sont titulaire(s) du droit de garde** qui « comprend le droit portant sur les soins de la personne de l'enfant, et en particulier celui de décider de son lieu de résidence » (art. 5 de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980) :

- « parent un » titulaire du droit de garde **
- « parent deux » titulaire du droit de garde ***
- garde conjointe / partagée
- droit de visite accordé au « parent un »**, y compris le droit de s'opposer au déplacement ou au déménagement de l'enfant à l'étranger
- droit de visite accordé au « parent deux »***, y compris le droit de s'opposer au déplacement ou au déménagement de l'enfant à l'étranger
- autre personne titulaire du droit de garde (par ex., institution). Veuillez préciser :

* Veuillez noter qu'en vertu de l'article 5 de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, tout droit de visite « comprend le droit d'emmener l'enfant pour une période limitée dans un lieu autre que celui de sa résidence habituelle ».

** Veuillez noter que cette terminologie renvoie à la personne mentionnée au point 2.1 de la rubrique I du Formulaire.

*** Veuillez noter que cette terminologie renvoie à la personne mentionnée au point 2.2 de la rubrique I du Formulaire.

RUBRIQUE VI – DÉTAILS DES PROCÉDURES EN COURS CONCERNANT L'ENFANT

Procédures civiles en cours dans l'État requérant	Nom du tribunal :	Date de l'audience : jj/mm/aaaa	Affaire No
	<i>Veillez préciser :</i>		
Procédures civiles en cours dans l'État requis	Nom du tribunal :	Date de l'audience : jj/mm/aaaa	Affaire No
	<i>Veillez préciser :</i>		

RUBRIQUE VII – RÈGLEMENT AMIABLE DU DIFFÉREND

Veillez indiquer si vous êtes, en principe, favorable à l'éventuelle résolution amiable du différend (par ex., au moyen d'une conciliation ou d'une médiation).

Oui Non

En cas de refus, veuillez en expliquer les raisons :

RUBRIQUE VIII – MODALITÉS PROPOSÉES EN MATIÈRE DE DROIT DE VISITE

Veillez présenter le détail des modalités proposées en matière d'exercice du droit de visite :

RUBRIQUE IX – AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**RUBRIQUE X – LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU PRÉSENT
FORMULAIRE**

Veillez indiquer, en cochant les cases appropriées, les pièces justificatives jointes au formulaire :

Concernant l'enfant

- photos récentes de l'enfant
- copie du certificat médical en cas de traitement
- copie de l'acte de naissance
- copie du/des document(s) d'identité ou de voyage de l'enfant
- copie de la décision judiciaire ou administrative ou de l'accord le plus récent portant sur les droits de garde et de visite

Concernant le demandeur

- copie du/des document(s) d'identité du demandeur

Concernant les parents

- copie de l'acte de mariage ou du partenariat enregistré des parents de l'enfant (le cas échéant)
- copie du jugement de divorce ou de l'acte officiel marquant la dissolution du partenariat enregistré (le cas échéant)

Autres (veuillez préciser)

RUBRIQUE XI - SIGNATURE

Je confirme que les informations susmentionnées sont, à ma connaissance, exactes.

(Signature du demandeur)

Nom :

Date :

Numéro du document d'identité / type de passeport et numéro :

Signé pour et au nom de

L'Autorité centrale de

Date :

**ANNEX 1 C – Formule modèle recommandée de Requête en vue du retour déposée
en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980**
Recommandation adoptée par la Quatorzième session¹ **Recommendation adopted by the Fourteenth Session¹**

La Quatorzième session,

Recommande aux Etats parties à la *Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* d'utiliser pour les demandes de retour des enfants déplacés ou retenus illicitement la formule modèle suivante:

Requête en vue du retour

Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants

AUTORITÉ CENTRALE REQUÉRANTE OU REQUÉRANT	AUTORITÉ REQUISE
--	------------------

Concerner l'enfant qui aura 16 ans
le 19.....

NOTE: Les rubriques suivantes doivent être remplies de la façon la plus complète possible.

I – IDENTITÉ DE L'ENFANT ET DES PARENTS

1 Enfant

nom et prénoms
date et lieu de naissance
résidence habituelle avant l'enlèvement
passport ou carte d'identité No (s'il y a lieu)
signalement et éventuellement photo (voir annexes)

2 Parents

2.1 Mère: nom et prénoms
date et lieu de naissance
nationalité
profession
résidence habituelle
passport ou carte d'identité No
(s'il y a lieu)

2.2 Père: nom et prénoms
date et lieu de naissance
nationalité
profession
résidence habituelle
passport ou carte d'identité No
(s'il y a lieu)

2.3 Date et lieu du mariage

II – PARTIE REQUÉRANTE: PERSONNE OU INSTITUTION (qui exerçait la garde effectivement avant l'enlèvement)

3 nom et prénoms
nationalité (si personne physique)
profession (si personne physique)
adresse
passport ou carte d'identité No
(s'il y a lieu)
relation avec l'enfant
nom et adresse du conseiller juridique
(s'il y a lieu)

III – ENDROIT OÙ DEVRAIT SE TROUVER L'ENFANT

4.1 Renseignements concernant la personne dont il est allégué qu'elle a enlevé ou retenu l'enfant

nom et prénoms
profession
dernière résidence connue
passport ou carte d'identité No
(s'il y a lieu)
signalement et éventuellement photo (voir annexes)

The Fourteenth Session,

Recommends to the States Parties to the *Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction* that the following model form be used in making applications for the return of wrongfully removed or retained children –

Request for return

Hague Convention of 25 October 1980 on the Civil Aspects of International Child Abduction.

REQUESTING CENTRAL AUTHORITY OR APPLICANT	REQUESTED AUTHORITY
--	---------------------

Concerns the following child: who will
attain the age of 16 on 19.....

NOTE: The following particulars should be completed insofar as possible.

I – IDENTITY OF THE CHILD AND ITS PARENTS

1 Child

name and first names
date and place of birth
habitual residence before removal or retention
passport or identity card No, if any
description and photo, if possible (see annexes)

2 Parents

2.1 Mother: name and first names
date and place of birth
nationality
occupation
habitual residence
passport or identity card No, if any

2.2 Father: name and first names
date and place of birth
nationality
occupation
habitual residence
passport or identity card No, if any

2.3 Date and place of marriage

II – REQUESTING INDIVIDUAL OR INSTITUTION (who actually exercised custody before the removal or retention)

3 name and first names
nationality of individual applicant
occupation of individual applicant
address
passport or identity card No, if any
relation to the child
name and address of legal adviser, if any

III – PLACE WHERE THE CHILD IS THOUGHT TO BE

4.1 Information concerning the person alleged to have removed or retained the child

name and first names
date and place of birth, if known
nationality, if known
occupation
last known address
passport or identity card No, if any
description and photo, if possible (see annexes)

¹ Extrait de l'Acte final de la Quatorzième session, Partie F.

¹ Extract from the Final Act of the Fourteenth Session, Part F.

4.2	Adresse de l'enfant	4.2	Address of the child
4.3	Autres personnes susceptibles de donner d'autres informations permettant de localiser l'enfant	4.3	Other persons who might be able to supply additional information relating to the whereabouts of the child
IV	— MOMENT, LIEU, DATE ET CIRCONSTANCES DU DÉPLACEMENT OU DU NON-RETOUR ILLICITES	IV	— TIME, PLACE, DATE AND CIRCUMSTANCES OF THE WRONGFUL REMOVAL OR RETENTION
V	— MOTIFS DE FAIT OU LÉGAUX JUSTIFIANT LA REQUÊTE	V	— FACTUAL OR LEGAL GROUNDS JUSTIFYING THE REQUEST
VI	— PROCÉDURES CIVILES EN COURS	VI	— CIVIL PROCEEDINGS IN PROGRESS
VII	L'ENFANT DOIT ÊTRE REMIS A:		VII	CHILD IS TO BE RETURNED TO:	
<i>a</i>	nom et prénoms date et lieu de naissance adresse téléphone	<i>a</i>	name and first names date and place of birth address telephone number
<i>b</i>	arrangements proposés pour le retour	<i>b</i>	proposed arrangements for return of the child
VIII	— AUTRES OBSERVATIONS	VIII	— OTHER REMARKS
IX	— ENUMÉRATION DES PIÈCES PRODUITES*	IX	— LIST OF DOCUMENTS ATTACHED*
	Fait à			Date	
	le			Place	
	Signature et/ou cachet de l'Autorité centrale requérante ou du requérant			Signature and/or stamp of the requesting Central Authority or applicant	
	

* p. ex. copie certifiée conforme d'une décision ou d'un accord relatif à la garde ou au droit de visite; certificat de coutume ou déclaration avec affirmation relatif à la loi applicable; information sur la situation sociale de l'enfant; procuration conférée à l'Autorité centrale.

* e.g. Certified copy of relevant decision or agreement concerning custody or access; certificate or affidavit as to the applicable law; information relating to the social background of the child; authorization empowering the Central Authority to act on behalf of applicant.